

BILAN ANNUEL 2023

Tribunal administratif de Pau



Valérie QUEMENER
Présidente du tribunal
administratif de Pau

“ **A**vec 3 286 recours présentés devant lui, le tribunal administratif de Pau a connu en 2023 son plus haut niveau d'affaires enregistrées depuis sa création (+ 14,8 % par rapport à 2022). Si le contentieux général demeure prépondérant, le contentieux du droit des étrangers (+ 15,5 %) et les contentieux sociaux (+ 24,4 %) ont particulièrement augmenté. Malgré cette hausse, la poursuite des efforts consentis par la communauté juridictionnelle a permis de diminuer les délais de jugement de 41 jours.



Réglementation de la pêche de loisir aux filets fixes sur l'estran landais, dénomination du quartier « la Négresse » à Biarritz, prélèvements d'eau à usage agricole sur le sous-bassin de l'Adour, réglementation de l'activité des écoles de surf sur les plages de Capbreton, unité de méthanisation à Mourenx, exploitation de l'aciérie Celsa, construction d'une nouvelle école primaire à Lons : le tribunal administratif de Pau a jugé en 2023 une grande variété de sujets structurants pour le territoire et touchant le quotidien des citoyens.



Effectifs de la juridiction :

34

personnes dont :

16

magistrats

18

agents de greffe
et aides à la décision

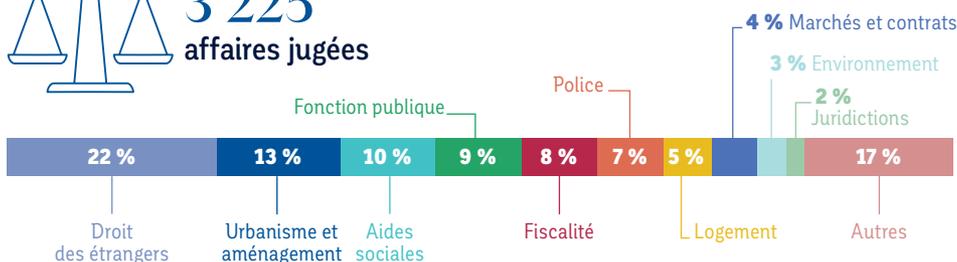
Consacrant les excellentes relations entretenues avec les barreaux du ressort, la juridiction a accueilli, le temps d'une matinée, de nombreux avocats pour échanger avec eux sur les particularités du contentieux de l'urbanisme. Comme l'année précédente, le tribunal a par ailleurs de nouveau ouvert ses portes, lors de la Nuit du droit, à un public d'étudiants, lesquels ont pu assister à un procès « magique » imaginé et mis en scène par l'équipe des vacataires et stagiaires du pôle d'aide à la décision. Ces événements ont été précédés ou prolongés par un moment de convivialité, permettant de nombreux échanges informels avec le personnel de greffe et les magistrats.

Résolument tournée vers ses partenaires extérieurs, la juridiction a par ailleurs organisé, en partenariat avec la compagnie d'experts CAABLE, un colloque consacré à la « décision de l'expert », qui s'est tenu dans les locaux du tribunal, en présence du président de la cour administrative d'appel de Bordeaux.

2023 en chiffres



3 225
affaires jugées



Aides sociales : aides financières aux personnes (RSA), aux familles, à l'enfance, aux personnes handicapées ou âgées, aides médicales d'État, etc.

Droit des étrangers : titres et visas de séjour, titres de travail, expulsions, extraditions, etc.

Environnement : protection de la faune et de la flore, parcs naturels, éoliennes, pollutions de l'air et de l'eau, mines et carrières, installations classées, etc.

Fiscalité : impôts locaux, impôt sur le revenu, TVA, etc.

Fonction publique : relations des fonctionnaires et des agents publics avec leur employeur

Juridictions : organisation et fonctionnement des services de la justice

Logement : aides financières au logement, droit au logement opposable, organismes de HLM, etc.

Marchés et contrats : marchés passés par l'État et les collectivités territoriales avec des opérateurs privés

Police : mesures pour faire respecter la sécurité, la salubrité et l'ordre public (permis de conduire, débits de boisson, déchets, stationnement, immeubles insalubres, etc.)

Urbanisme et aménagement : permis de construire, droit de préemption, aménagement commercial, plans locaux d'urbanisme, etc.



351

affaires jugées en urgence (référés)

+21% par rapport à 2022



1 an 1 mois et 8 jours

de délai moyen de jugement

-41 jours par rapport à 2022

76,7 %

des recours déposés par téléprocédure



34,2 %

des recours déposés par des citoyens, associations ou entreprises sans avocat via Télérecours Citoyens



76,2 %

des décisions du tribunal ont été confirmées en appel



70

médiations engagées

61 % de taux de réussite